

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| cid:image002.png@01D52DA7.7969E8B0 |  |  |

Le 15 juillet 2019

**Les victimes civiles et les villes martyres de la Bataille de Normandie mises à l’honneur**

**Hervé Morin, Président de la Région Normandie, et Franck Guéguéniat, Maire de la commune d’Epron, Conseiller régional de Normandie, ont présidé, ce jour, à Epron, la cérémonie d’hommage aux victimes civiles et aux villes martyres de la Bataille de Normandie. Les maires des villes martyres normandes se sont vus officiellement remettre la médaille de la Région Normandie, conçue pour le 75e anniversaire de la Bataille de Normandie par la manufacture normande Mauviel 1830.**

**A cette occasion, Hervé Morin a présenté lors de son discours le label régional
« Patrimoine de la reconstruction en Normandie ». Ce nouveau dispositif lancé par la Région est destiné à récompenser les actions de valorisation et de conservation du patrimoine mises en place par les communes de la Reconstruction.**

**La première cérémonie dédiée aux victimes civiles des combats à l’échelle de la Normandie**

Depuis juin 1944, la Normandie s’affirme comme une terre de mémoire et d’histoire, où se rendent et se croisent des visiteurs de tous pays et de toutes générations pour découvrir et partager le souvenir de ceux qui ont œuvré pour la paix et la liberté.

Si près de 90 sites et lieux de visites sont liés au tourisme de mémoire en Normandie, la thématique des victimes civiles est aujourd’hui peu mise en lumière. Il n’existait à ce jour aucune cérémonie dédiée à ces victimes civiles.

La Région Normandie a ainsi souhaité mettre à l’honneur et commémorer le souvenir des 21 000 victimes civiles de la Seconde Guerre Mondiale en Normandie ainsi que celui des 498 villes martyres de Normandie détruites dans les combats ayant permis la libération de la France et de l’Europe (\*), en organisant une cérémonie d’hommage.

*«**En cette année du 75e anniversaire du Débarquement et de la Bataille de Normandie, la disparition progressive des derniers vétérans et témoins renforce l’impératif de transmission intergénérationnelle et le passage de la mémoire à l’histoire. L’organisation d’une telle cérémonie s’inscrit pleinement dans la lignée des différentes actions menées* *par la Région dans le cadre de sa politique en faveur du Tourisme de Mémoire mais aussi dans le cadre de sa stratégie internationale " Normandie pour la Paix " qui vise à faire de la Normandie un territoire internationalement reconnu comme pilote sur les questions liées à la paix, à la liberté, à la résolution des conflits, aux droits de l’Homme et à la réconciliation. Compte tenu des enjeux internationaux actuels, rendre hommage aux victimes civiles de tous conflits prend tout son sens »* a expliqué Hervé Morin, Président de la Région Normandie.

La Région a décidé d’organiser cette première cérémonie d’hommage aux victimes civiles et aux villes martyres de la Bataille de Normandie, à Epron, ville détruite à 80 % après avoir reçu plus de 200 000 obus et avoir été le théâtre de combats très violents en juin et juillet 1944. Epron a été prise et reprise 20 fois avant d’être finalement libérée par les Britanniques le 9 juillet 1944.

Après-guerre, il ne restait ainsi dans la commune que 7 maisons sur les 35 initiales et 134 habitants sur les 225. On dénombre 11 victimes civiles.

Epron est également un symbole d’espoir et de reconstruction. Celle-ci a été parrainée par la Radiodiffusion française en novembre 1948 après avoir été tirée au sort parmi les 10 communes les plus impactées par la guerre dans le Calvados, ce qui vaut à Épron d’être appelée « le village de la radio ».

Dans le cadre de ce parrainage, un appel aux dons est lancé et permet de récolter plusieurs millions d’anciens francs. Les travaux de reconstruction sont lancés dès juin 1949 et permettent de reconstruire tout le village sur son tracé original en quelques mois.

**« Patrimoine de la reconstruction en Normandie » : Un nouveau label pour les villes normandes reconstruites après la Seconde Guerre mondiale**

A l’issue de la cérémonie, Hervé Morin a présenté le nouveau label mis en place par la Région pour les villes normandes reconstruites après-guerre : *« L’architecture de la Reconstruction est un marqueur essentiel de l’identité normande mais ce patrimoine exceptionnel est bien souvent sous-estimé, voire délaissé. Les villes normandes reconstruites sont confrontées à une perte d'attractivité, qui se traduit notamment par des phénomènes de vacances de logements, de commerces et de services. C’est pourquoi la Région a décidé de mettre en œuvre des actions spécifiques pour ces villes. Nous avons ainsi lancé deux appels à projets en 2017 et 2018. Au total, 14 villes ont bénéficié du soutien de la Région pour renforcer l'attractivité de leurs centres pour un montant total de 21 millions d’euros. En parallèle de ces appels à projets, la Région lance aujourd’hui le label
" Patrimoine de la Reconstruction en Normandie " qui vient valoriser les communes qui s’engagent dans une démarche de préservation de cet héritage architectural de l’après Seconde Guerre mondiale. »*

La mise en place d'une stratégie régionale pour la valorisation du patrimoine de la Reconstruction s’articule avec la politique en faveur du Tourisme de Mémoire portée par la Région Normandie et le dossier de candidature des Plages du Débarquement à l'UNESCO. Elle s'inscrit également dans la continuité de l'inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO de la ville du Havre, reconstruite par l’architecte Auguste Perret.

La création du label « Patrimoine de la reconstruction en Normandie » doit permettre de :

* sensibiliser les Normands à l’intérêt et à la richesse de ce patrimoine et les inciter, en particulier les habitants des villes reconstruites, à en devenir des ambassadeurs ;
* fédérer les collectivités concernées au sein d’un réseau pour qu’elles puissent échanger sur les bonnes pratiques à adopter pour renforcer leur attractivité ;
* les soutenir dans la préservation et la mise en valeur de ce patrimoine bâti ;
* favoriser la prise en compte des spécificités du patrimoine de la Reconstruction lors des rénovations des bâtiments (publics, mais aussi et surtout privés) en agissant notamment sur la sensibilisation et la formation des professionnels ;
* renforcer l’attractivité touristique de la Normandie en développant l’offre de visite culturelle et touristique autour de ce patrimoine.

La candidature au label est ouverte à toutes les communes normandes ayant un patrimoine de la Reconstruction significatif (centre urbain, quartier, îlot, alignement, ensemble agricole…) issu des dommages de guerre, sans distinction de taille.

Les communes intéressées peuvent demander le cahier des charges en contactant la Région par courriel à l’adresse : label-reconstruction@normandie.fr

Les candidatures seront étudiées par les services de la Région puis validées par un Comité de Pilotage d’experts.

Le label « Patrimoine de la Reconstruction en Normandie » est accordé pour une durée de 6 ans. Tous les ans, les communes labélisées devront transmettre aux services régionaux un rapport d’activité, présentant les actions de valorisation et de conservation réalisées sur l’année écoulée. A la fin de la 3e année, un point à mi-parcours avec un audit de suivi sera réalisé.

Les communes labélisées recevront une plaque « Patrimoine de la Reconstruction en Normandie », ainsi qu’un kit de communication (logo, charte graphique, bloc marque, affiche A3, plaquette). Ces outils permettront aux habitants, comme aux touristes, d’identifier facilement les communes engagées dans cette démarche de valorisation et de préservation du patrimoine.

La Région accompagnera aussi les villes reconstruites labellisées dans la définition d’actions de mise en valeur touristique de ce patrimoine.

*(\*) Liste 498 villes martyres en pièce jointe*

*On dénombre près de 21 000 victimes civiles de la Seconde Guerre mondiale en Normandie, soit environ 15 000 pour la Manche, le Calvados et l’Orne réunis, et presque 6 000 pour les départements de l’Eure et la Seine-Maritime réunis (4 470 pour la Seine-Maritime et 900 pour l’Eure).*

Contact presse :

Charlotte Chanteloup - Tel : 02 31 06 98 96 – 06 42 08 11 68

charlotte.chanteloup@normandie.fr